

Compte rendu

Conseil Municipal du 10 Juin 2014

Présent : B.CHARDON, C.CHERRIER, L.DE CUYPER, A DIVOUX, T.ESTEVE, S.LIABEUF, E.MAUFROY, R.PAPA, M.SAPOLIN, R .SEBIRE-MUTTRA, F.VERHOEVEN

Absents excusés : M.FROMONOT (pouvoir), A.GARNIER (pouvoir), N.ZANOTTO (pouvoir)

Absent non excusé : F.CHASTENET

Secrétaire de séance : A.DIVOUX

ORDRE DU JOUR :

1. FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales
2. Location véhicule communal
3. CDG 89 (centre de gestion de l'Yonne) – Service des missions temporaires
4. Don
5. C.P.I
6. Travaux « Maison de la Forêt »
7. Divers

20h30 Début de la séance

1. Le Compte rendu du Conseil Municipal du 13 Mai 2014 est approuvé sans modifications.

Le Maire vient d'être informé par M. BOUCHE, comptable, du montant du prélèvement opéré au dernier trimestre sur les avances de fiscalité de notre commune. Destiné à alimenter le FPIC (fonds National de péréquation des ressources communales et intercommunales) le prélèvement pour notre collectivité s'élève à 6.270.00€.

La somme inscrite au budget 2014 étant de 2.000.00 €, il y a donc lieu de procéder à une décision modificative afin d'ouvrir des crédits supplémentaires :

Section de fonctionnement Dépenses - Cpt 022 (dépenses imprévues) = - 4.270.00 €

Section de fonctionnement Dépenses – Cpt 73925 (Fds de péréquation) = + 4.270.00 €

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Question du Conseil : si toutes les Communes payent, à qui profite cet argent ?

2. Communication d'une décision du Maire

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire communique sa décision prise en application de la délégation votée par délibération du 11 avril 2014.

Passation d'un contrat avec LOXAM –ZI Macherins – 8 rue de Bruxelles 89470 MONETEAU, pour la location d'un véhicule utilitaire type camion benne. Le contrat est renouvelable tous les ans par tacite reconduction.

Montant du loyer mensuel: 763,00 € HT

Plusieurs devis ont été faits pour la location du camion Communal :

- a. SOLOMAT : 11 141€ / an
- b. TPI : 10500 – 11000€ / an
- c. LOXAM : 9000€ / an

Maintient de l'assurance MMA de la commune.

Vente de l'ancien camion 800€ au garage de M. ROL à Pontigny

Débat location / achat, question et proposition de Romuald : pourquoi ne pas avoir fait des appels d'offres chez les fabricants d'utilitaires ?

3. Les centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale sont habilités, en plus des missions obligatoires fixées par la loi, à assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements de l'Yonne, à la demande de ces collectivités et établissements. Ils peuvent, dans les mêmes conditions, recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles.

Le Centre de Gestion de l'Yonne offre ce service conformément à la Loi n° 84-53 modifiée du 26.01.1984, article 25. Ce service est composé d'une équipe d'agents non titulaires formés et/ou expérimentés, pour les filières administrative, technique, animation, médico-sociale, sportive.

Cela permet en cas d'absence d'employés communaux ou surcroît d'activité, d'avoir des personnes compétentes en remplacement sans besoin de formation.

Aucune obligation de passer par eux.

Vote du Conseil Municipal pour l'adhésion : POUR

4. Un don de 30€ a été versé à la Mairie, le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour l'intégrer au budget du CCAS. Le Conseil Municipal accepte.

5. Suite à un rendez vous avec les pompiers du C.P.I, Le Maire demande l'accord du Conseil Municipal concernant l'implication de N.ZANOTTO au sein du C.P.I comme au précédent mandat. Son rôle concerne le suivi administratif (visites médicales, véhicules,...)

Le C.P.I possède 6 pompiers sur les 6 nécessaires au bon fonctionnement, les formations vont avoir lieu. Deux au mois de juillet, le PSE1 pour M. LOROT et M. LAZARE.

Les fiches d'interventions 2014 sont revenues entre les mains du Maire pour renvoi au SDIS (rendez vous le 20.06.14), il y a eu 12 interventions depuis Janvier 2014.

Le Conseil s'interroge sur les manœuvres non effectuées par les pompiers alors qu'elles devraient être de l'ordre d'une par mois.

Préférence du Conseil pour le report de cette décision, pour voir avec N.ZANOTTO, son avis (décision au conseil du 08 Juillet prochain).

6. La Maison de la Forêt est un bâtiment appartenant à la Commune et qui était utilisé par le club de Pétanque. La Commission Enfance / Social / Solidarité, s'est réunie et a réfléchi sur une forme de soutien scolaire (pour les enfants de la fin Maternelle au CM2 pour les écoles de Pontigny, Rouvray, Venouse) et une éventuelle Bibliothèque.

La Maison de la Forêt a déjà été rénovée au niveau de la toiture, il faudrait rénover l'intérieur pour permettre l'accueil des enfants. Le coût estimé est de 6.000 à 10.000€ à budgétiser soit au Travaux / Bâtiments ou en Investissement.

La main d'œuvre serait réalisée par les employés communaux, le Maire voit avec Didier dès son retour de congés sur les possibilités selon son planning. Plusieurs devis sont en cours concernant : l'eau, l'électricité, toilettes...

Le Club de Pétanque a déjà pris place à la maison « Pierrot » vers l'ADMR.

Proposition de Romuald : la pharmacie de Ligny le Châtel doit déménager d'ici fin 2014 et va se débarrasser des étagères. Voir avec elle pour la Bibliothèque.

7. Divers

- a. La Commission VOIRIE a bien avancée sur l'état des lieux des routes et trottoirs. Reste encore quelque zones à inspecter surtout suite à la chute d'une dame.

Plusieurs devis concernant des enrobés de 4 cm pour les trottoirs :

- GCTP : 8.000€ HT pour 260m²
- MANSANTI : 10.000€ HT

Question de B.CHARDON, pourquoi nous n'avons aucun pouvoir sur les possibilités de la Nationale et concernant les trottoirs la Commune doit faire le nécessaire ?

- b. La Mairie a reçu une lettre agréable concernant un séjour de « Camping cariste » à Pontigny. Le lieu est agréable, ainsi que les commerces et habitants.
- c. La Commission « Cadre de vie / Environnement / Habitat / Travaux / Urbanisme / Assainissement » doit se réunir concernant la fin de l'état des lieux de la voirie, l'aire de jeux, l'aire Camping Car... Le 23 Juin 2014 à 20H

- d. La Commission « Développement Economique / Tourisme / Culture » également concernant un éventuel marché, une fête foraine... Le 17 Juin 2014 à 19H
- e. La Commission « Appel d'offres » se réunira le 24 Juin 2014 à 20H
- f. Un Conseil Municipal Ordinaire aura lieu le 20 Juin 2014 pour la désignation des délégués du Conseil et des suppléants pour les élections sénatoriales du 28 Septembre 2014.

Question de R.SEBIRE-MUTTRA :

- Penser à mettre à jour les panneaux indicatifs comme Kebab, Moulin,...
- Pérenniser les 900 ans de l'Abbaye et en profiter pour retenir les gens. Le Maire nous informe que l'Association « outils en mains » souhaite ouvrir un bureau à Pontigny pour les 9-13 ans avec des activités sur les métiers de l'artisanat. Pourquoi pas dans les Ateliers de l'Orangerie. Par ailleurs, B.CHARDON demande quel est le devenir de l'Abbaye de Pontigny par rapport au Conseil Régional avec la fusion des régions.
- Quel est le coût du fleurissement de la Commune (1698€) car les fleurs sont renouvelées tous les ans pourquoi ne pas mettre des fleurs plus pérennes comme le Rosier Abbatial. Par ailleurs, l'enrobé des par terre devant la Mairie ne plait pas.

Autres points :

- Un arbre est couché vers chez C.CHERRIER, une voiture l'aurait couché. Un arbre est à déraciner vers la cabine téléphonique : que mettre à la place ?
- M.CASSAN roule trop vite, il y a des problèmes d'incivilité, relance du radar de la National
- M. LEDRU :
 - o A quand un trottoir Rue Paul Desjardins ? De plus, en a marre que son adresse soit identifiée comme place de la Mairie et non Rue Paul Desjardins. Pourtant sur le cadastre, il s'agit bien de la Rue Paul Desjardins.
 - o Danger des 2 roues style Trottinette
 - o Abbaye n'est pas un parc, c'est dangereux, il ne faut pas s'y balader.
- Christian PETAS a évoqué le fait qu'il y a plein de livres dans le grenier au dessus de l'ADMR
- M.VALLET rue des Seringas se plaint lors du passage des Pompiers pour la vérification des bornes incendies des graviers qui descendent sur la route. Comme ils sont dans les angles droits c'est dangereux surtout pour les deux roues

22H30 : La Séance est levée

